

Aux A R E C de FRANCE

## Pour une Fédération nationale

Historique :

Le 24 Septembre 1987, s'est déroulée au Mans, une journée interdiocésaine des AREC. Le compte-rendu qui en est fait, note que 5 amicales seulement participent à la réunion : 4 des Pays de la Loire et 1 de Bretagne. Une grande absente à cette rencontre : Melle Marie-Louise Durand de l'AREC de Blois qui avait assuré le démarrage de plusieurs AREC et envisageait la création d'une fédération nationale. Elle est décédée quelques mois auparavant.

L'idée de cette création a fait l'objet cette année-là d'une réflexion faisant apparaître que plusieurs y étaient favorables : les 2 du Nord, de Bayonne ; celle de Paris disait plutôt oui, mais soulevait quelques restrictions.

On peut en retirer les idées suivantes : (extrait du C.R. du 24/09/87)

*Il est logique de penser à une fédération nationale, ne serait-ce que pour représenter les associations près des pouvoirs publics et du secrétariat général de l'E C, et pour permettre aux amicales n'ayant pas de représentation régionale de « monter » à Paris en cas de besoin (ndlr : nous sommes dans les années délicates de la présidence de Mitterrand).*

*Mais cela semble prématuré (en 1987) :*

- *Le petit nombre d'AREC présentes (au Mans cette année-là), 15 invitées, 5 présentes, 4 excusées. Il est vrai que plusieurs en sont encore au « démarrage ».*
- *b) autres difficultés : réunions à Paris, ou ailleurs, frais de fonctionnement se résoudront plus facilement lorsque les amicales seront plus nombreuses et bien structurées.*

*Conclusion (à l'époque en 1987) :*

- *ne pas « fermer la porte » à l'idée de Fédération*
- *s'organiser pour l'instant au plan « local » : l'idée force étant une AREC dans chaque département. Une AREC doit aider les voisins au démarrage.*
- *Former des AREC régionales bien étoffées*
- *Enfin, et cela peut se faire vite, la Fédération nationale se mettra en place facilement à Paris, ou ailleurs.*

Voici ce qu'en disaient nos prédécesseurs, et qu'on retrouve dans le petit dossier qui m'a été transmis en tant que président de la CNAREC. Et cela fait 23 ans !.....

**Et maintenant ?      Essayons-nous d'avancer ?**

Après le congrès de Lille et l'atelier qui a travaillé sur la question de se « fédérer », il se dessinait une ligne directrice pour aller vers la constitution d'une telle structure qui aurait pour objet :

- de fédérer, regrouper et soutenir les AREC existantes, ou les associations poursuivant les mêmes buts.
- d'échanger les idées et s'entraider pour faire vivre nos amicales.
- d'inciter et d'aider à la création d'AREC là où cela n'existe pas.
- de rassembler annuellement les AREC adhérentes autour d'un thème lors d'un congrès.
- de représenter les retraités auprès des instances nationales de l'Enseignement Catholique.
- de se doter des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Actuellement, la CNAREC, qui n'a pas de moyens de fonctionnement, ne peut avoir comme rôle que de prévoir les grandes lignes du congrès suivant dont elle délègue l'organisation au département recevant.

Le risque est que l'organisation des congrès s'essouffle par manque de renouvellement.

Pas de suivi ; rien n'est conservé du travail réalisé, rien n'est centralisé.

Le manque de structure ne permet pas de fédérer l'ensemble et ne donne aucune légitimité pour interpellier les instances.

Comment procéder ?

1) Construire les statuts d'une fédération avec comme objectifs :

-faire une structure assez légère mais plus solide que la CNAREC actuelle.

-proposer une composition avec des membres qui restent peu de temps en place pour qu'elle soit dynamique et ne soit pas prise en mains par des personnes qui s'incrument.

-prévoir des moyens pour fonctionner, mais sans grever les budgets des AREC et en obligeant à limiter les dépenses.

2) Proposer ces statuts à toutes les AREC pour faire remonter les remarques, et que les délégués au prochain congrès puissent les amender.

3) Au cours du congrès de Septembre, finaliser les statuts les plus adaptés aux différentes propositions remontées.

4) Constituer la Fédération avec les AREC qui sont d'accord, élire les membres qui feront partie du 1<sup>er</sup> Conseil et mettre en route.

5) Ceci n'est possible que s'il y a une solidarité de toutes les AREC actuellement existantes et connues. Ensuite : Inviter toutes les AREC existantes, non représentées à l'Assemblée Générale de constitution, à adhérer à la Fédération et commencer le travail.

Ci-joint, le projet de statuts d'une FNAREC à consulter, et à amender.

Pierre DROUET